



MAIRIE de LUC-SUR-AUDE

AUDE

Code Postal : 11190

Téléphone : 04.68.74.01.55

Télécopie : 04.68.74.01.55

Conseil municipal du	3 novembre 2020 – V3
Convocation du	2 novembre 2020
Conseillers en exercice	11
Conseillers présents	9
Président	Jean Claude Pons
Secrétaire	Dominique DROIT

Absents excusés : Patricia REINHOLD – Anne GAUTIER

1) Compte rendu du dernier conseil municipal

Jean Claude Pons donne lecture du compte rendu de la séance du conseil municipal du 23 Septembre 2020, le présent compte rendu n'appelant pas de commentaire, il est adopté à l'unanimité.

2) Présentation de la société BlackSheep

Madame Adalaïs CHOY est invitée à présenter les sociétés BLACKSHEEP, LE DOMAINE DU CHEF DE L'OURS, LA CAMPAGNE DE L'OURS et NOVACTORY qui ont comme projet la réhabilitation du domaine de la borde dans lequel se tiendra un centre de formation et hébergement et qui accueillera aussi des résidences d'artistes. Une partie des 80 Ha du domaine seront cultivés en permaculture, dont les produits serviront au restaurant du centre de formation.

Quatre bâtiments devraient voir le jour dans la zone artisanale de Luc sur Aude, dans lesquels seront installés les services administratifs, un atelier de conditionnement une salle d'exposition d'arts modernes et la vente des produits récoltés sur le domaine de la Borde.

Dans la zone de la plaine à Quillan la société NOVACTORY étudie et fabrique des modules de terrasse et autres produits en bois. Les résultats de cette société permettront de financer le développement des structures sises à Luc sur Aude.

A termes selon A Choy c'est une centaine d'emplois qui devraient être créés sur le territoire.

Mr le Maire rappelle que la commune, depuis que ce projet a été posé, apporte un soutien constant à ses promoteurs, tant dans les démarches que dans le suivi.

3) Délibération sur l'emprunt au Crédit Agricole

Jean Claude PONS présente l'état de la trésorerie de la commune qui est mis à contribution pour financer la remise en état de 3 maisons du lotissement. Un crédit de 50K€ a été demandé et accepté par le CA pour une mise en place en Janvier. Le taux proposé est de 0.75%.

Cet emprunt temporaire est accepté à l'unanimité et Mr le Maire est chargé de sa mise en place auprès de l'organisme de crédit.

4) DM caution logement locatifs et facture travaux voirie suite aux inondations

Au départ des locataires nous rendons la caution. Cet année le mouvement des locataires des logements communaux est plus important en comparaison avec d'autres années. La prévision pour le remboursement des cautions étant insuffisante il convient de prévoir un virement de crédits :

C/165 Dépôts et cautionnements	+ 880 €
C/2112 opé 80 VRD Rue de Marragon	- 880 €

Des travaux sur les chemins de Castillou effectués par l'entreprise Chauvet suite aux inondations ont été réalisés mais les dépenses pas budgétisées. Pour le paiement de la facture il est nécessaire de faire un virement de crédits :

C/2112 Terrains de voirie - opé 94 Travaux EP	- 6 201 €
C/2112 Terrains de voirie - opé 93 Travaux suite aux intempéries	+ 6 201 €

Il convient de régulariser l'opération chaudière école pour un montant de 400 €

C/21312 Bâtiments scolaires	+ 400 €
C/ 2112 Terrains de voirie - opé 94 Travaux EP	- 400 €

Accepté à l'unanimité

5) Délibération sur attribution marché pour travaux aux trois maisons du lotissement

Mr le Maire expose la situation du chantier, certains lots ayant dû être revus lors du déroulement du chantier ; l'état financier du chantier de rénovation est suivi selon le tableau ci-dessous, mis à jour à chaque modification. Certains devis qui n'ont pas encore reçu approbation sont soumis à l'approbation du conseil :

Lot 2a : Groupement ; Albas pour la zinguerie et Baeza pour la couverture 23809.80€
Lot 8a : Baeza pour pose carrelage 16834.20€
Lot 8c : Technic Chappe pour les chapes ciment 13818.96€TTC
Lot 9 : Clemente pour électricité 28913.26€ TTC
Lot 11 : Clemente pour panneaux photovoltaïques 21780€ TTC
Lot 10 : Ruiz plomberie 18888€ TTC

Devis acceptés à l'unanimité.

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE	PRIX HT 15/09/2020 Montant des offres Suite à une négociation ou devis gré à gré pour les lots infructueux	PRIX TTC 15/09/2020 Montant des offres Suite à une négociation ou devis gré à gré pour les lots infructueux	PRIX HT 10/10/2020, AVENANT TRAVAUX	VARIATION	ESIMATION DU 23 juillet 2018 €HT SUBVENTION
1	Gros Œuvre	BAEZA MGB	5 870,00 €	7 044,00 €	10 565,72 €	4 695,72 €	
2a	Charpente - Couv - Etanch-Zing	BAEZA MGB +ALBAS	19 841,50 €	23 809,80 €			
2b	EXTENSION BOIS	BATISCOPE	9 751,46 €	11 701,75 €			
3	ITE	CRESPY	101 611,90 €	121 934,28 €	96 489,46 €	-5 122,44 €	
4a	Fourniture Menuiseries exterieures	THIERRY ALBERT	18 445,00 €	22 134,00 €	20 185,00 €	1 740,00 €	
4b	Pose Menuiseries exterieures	CHALET LOPEZ	25 724,00 €	30 868,80 €	23 440,50 €	-2 283,50 €	
4c	Fourniture Volets bois	BAEZA	7 100,00 €	8 520,00 €			
5a	Cloison Doublage Plafond	PERIES	28 542,36 €	34 250,83 €	33 671,05 €	5 128,69 €	
5b	Enduit intérieur	CHAUDRON	19 246,00 €	19 246,00 €			
6	Menuiseries interieures- Agencement	BOIS DESIGN	48 297,86 €	57 957,43 €			
7	Peinture						
8a	Fourniture Carrelage- Faience	ESTIMATION	3 949,50 €				
8b	Pose carrelage-Faience	BAEZA MGB	14 028,50 €	16 834,20 €			
8c	Chape liquide	TECNHICHAPE	11 515,80 €	13 818,96 €			
9	Electricité	CLEMENTE	24 512,69 €	29 415,23 €			
10	Plomberie	RUIZ OLIVIER	15 740,00 €	18 888,00 €			
11	Chauffage Poele a bois	SOLIDEE	16 366,00 €	19 639,20 €			
12	Serrurerie	BAEZA MGB	7 050,00 €	8 460,00 €	840,00 €	-6 210,00 €	
13	Production Photovoltaïque	CLEMENTE	18 150,00 €	21 780,00 €			
TOTAL HT			395 742,57 €		393 691,04 €	-2 051,53 €	376 138,35 €

6) Délibération sur vente parcelle 4Ha

Mr Parfait Moreno a saisi la commune d'une demande d'achat de la parcelle situé au pic de l'olio, soit 4ha. Après débat il ressort que les conseillers ne souhaitent pas aliéner un bien communal sans qu'il en ressorte un avantage collectif.
Après délibération, le conseil émet un refus à l'unanimité.

7) Délibération sur vente parcelle WA051 à M DHEURLE

Mr Lilian Dheurle a saisi la commune pour se porter acquéreur de la parcelle WA51, qui est voisine de celle qu'il occupe déjà ; après débat entre les conseillers, faisant ressortir l'utilité de la mise en valeur agricole de cette parcelle, un vote est organisé dont le résultat est de 6 Contre et 3 Pour la proposition de rachat.

Une autre possibilité légale, hors de la propriété, pour permettre à Mr Dheurle, d'utiliser cette parcelle pourra être étudiée.

8) Dégâts causés par les sangliers

Des dégâts importants ont été relevés sur la commune chez différents agriculteurs et particuliers. Une partie des vendanges a été perdue, allant jusqu'à 30% de perte chez le producteur. Une délibération est prise pour demander au préfet d'organiser une battue administrative.

9) Délibération sur déclaration de péril

Les riverains de la « maison Calabat » se plaignent des risques d'effondrement de cette maison inhabitée dans laquelle des fissures importantes sont apparues.

Mr le Maire rappelle qu'une procédure d'arrêté de péril avait été engagée il y a un dizaine d'année, procédure interrompue suite aux engagements pris par le propriétaire, force est de constater que le propriétaire n'a pas tenu ses engagements et que la situation du bâtiment s'est aggravée. Mr le Maire propose donc de relancer la procédure de péril.

Le conseil municipal à l'unanimité délibère pour engager une procédure d'arrêté de péril sur la bâtisse dite de CALABAT bâtiment cadastré A31, propriété en indivision : usufruitier Riadh et Chantal LADJIMI, nu propriétaire Cyrille LADJIMI.

Le conseil charge Mr le Maire de la mise en œuvre de cette décision ainsi que des démarches juridiques afférentes.

10) Délibération sur achat terrain N° A425

Mr le Maire rappelle que les terrain entourant le cimetière sont l'objet d'un projet d'aménagement déposé par M Biville. L'accès à ces parcelles étant conditionné par une parcelle N ° A425 qui est un emplacement réservé dans le PLU destiné à un possible agrandissement du cimetière, et compte tenu que la municipalité ne peut pas renoncer à un emplacement réservé, M le Maire propose au conseil de se porter acquéreur de la parcelle en question. A l'unanimité le conseil municipal accepte de se porter acquéreur, pour l'euro symbolique, de cette parcelle cadastrée A425. Le Maire est chargé des démarches administratives.

11) Point antenne relais

SFR doit passer en commission notre demander concernant le loyer de 2 500€ et qui à, sera certainement accepté. Le lieu d'implantation est acté et le défrichement de la parcelle sera pris en charge par la municipalité.

12) Questions diverses

Réginald en charge d'Artistes à suivre nous fait part de leur demande concernant le versement de la subvention de 150€, le maire lui fait remarquer que cette subvention n'a pas été voté lors du conseil du 26 Juin 2020 : voir si on doit faire une DM lors de la prochaine réunion. Sinon 5 lieux d'exposition sont prévus à Luc pour le printemps 2021.

Pour le parc photovoltaïque LSA 2 une visio-conférence est organisée Jeudi 05 Novembre pour avoir des réponses aux diverses questions.

Hedy a fait un audit des ordinateurs de l'école, des devis seront demandés pour la remise en état du matériel jugé défectueux.

La séance est levée à 23h15.

Le Maire
Jean Claude Pons

